

BP/VSH

N° 2026 - 49

**OBJET :**  
**Désignation des délégués  
des instances extérieures**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Affichée à la porte de la mairie  
Le 1<sup>er</sup> avril 2026 selon le relevé de décisions.

Accusé de réception en préfecture  
N° 27153191-0160327-DEL2026-49-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception en préfecture : 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

**Présents :** MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Ombeline Perez, maire

Madame le maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux le 15 mars 2026, le mandat des délégués de la commune au sein des comités, des syndicats auxquels adhère la commune, a pris fin.

Il convient, en application de l'article L 5211-8 du Code général des collectivités territoriales, d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats dont elle est membre, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM DU SYNDICAT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Syndicat intercommunal d'assainissement de la haute Vallée d'Aure (SIAHVA)	- Ombeline Perez - Edwige Mieyan	- Benoît Hinfray - Maryse Pomé
Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65)	- Ombeline Perez	- Benoît Hinfray
Syndicat départemental des stations de sports d'hiver des Hautes-Pyrénées	- Manuel Bernia	- Nicolas Herqué
SIVOS d'Arreau et de ses vallées	- Ombeline Perez	- Edwige Mieyan
SIVU AURE 2000	- Ombeline Perez - Manuel Bernia - Benoît Hinfray - Nicolas Herqué	- Edwige Mieyan - Thierry Dupont - Yves Florence - Maryse Pomé
SIVU Aure Néouvielle	- Edwige Mieyan - Benoît Hinfray	- Nicolas Herqué

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ